

FORMULE G/7bis

PARTIE A

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
DU 26 MAI 2019**

PARTIE A.

**Demande tendant à obtenir le même numéro d'ordre que ceux conférés à une liste présentée
à l'élection du Parlement européen/de la Chambre/du Parlement wallon (*)**

Nous soussignés, candidats présentés pour l'élection du susdit Parlement par les signataires de l'acte en date du 2019 (Madame, Monsieur, et consorts) (1), demandons :

- - l'attribution à notre liste du même numéro d'ordre que ceux conférés à la liste de candidats où figurent (3) : Madame, Monsieur, et consorts, pour l'élection du Parlement européen (2) ; - l'attribution à notre liste du même numéro d'ordre que ceux conférés à la liste de candidats où figurent (3) : Madame, Monsieur, et consorts, pour l'élection de la Chambre dans la circonscription de Liège (2) ;
- - l'attribution à notre liste du même numéro d'ordre que ceux conférés à la liste de candidats où figurent (3) : Madame, Monsieur, et consorts, pour l'élection du Parlement wallon dans la circonscription de Verviers (2).

Fait à....., le 2019

Signature des candidats,

(*) Cf. article 65 de la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, joint à la présente formule.

(1)

- Le nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

(2)

Biffer les mentions inutiles.

(3)

Indiquer les nom et prénom du premier candidat de la liste.

ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
DU 26 MAI 2019

PARTIE B.

**Déclaration d'acquiescement à une demande visant à l'attribution
à une liste de candidats présentée à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone,
d'un numéro d'ordre,
conféré à une liste de candidats présentée à l'élection
du Parlement européen/de la Chambre/du Parlement wallon.**

Nous, soussignés, candidats titulaires pour le Parlement européen/de la Chambre/du Parlement wallon (3),
figurant parmi les trois premiers candidats de notre liste : (1)

Madame, Monsieur,(2)
.....

déclarons acquiescer à la demande d'attribution aux listes présentées pour l'élection du Parlement de la Communauté
germanophone, où figurent les candidats ci-après :

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'EUPEN

du même numéro d'ordre que celui conféré à notre liste de candidats pour le Parlement européen/de la Chambre/du
Parlement wallon (3).

Fait à, le2019

Signatures,

- (1) - L'acquiescement doit être donné par au moins deux des trois premiers candidats titulaires.
- Les mots « figurant parmi les trois premiers candidats de notre liste » doivent être biffés si la liste ne compte qu'un ou deux
candidats titulaires.
(2) Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).
(3) Biffer les mentions inutiles.

B. Le Président du bureau principal de collège à Eupen pour l'élection du Parlement européen/Le président du bureau principal de circonscription A à Liège / Le président du bureau principal de circonscription B à Verviers (4) fait savoir au Président du bureau principal de la circonscription pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone

a) que les demandes introduites par (4)

..... (3)
.....
.....
et consorts				

ont été reconnues régulières ;

b) que les demandes introduites par (4)

..... (3)
.....
.....
et consorts				

ne sont pas recevables par défaut du consentement prévu à l'article 65 de la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone (5).

Fait à ..., le 2019

Le Président,

(3) Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).
 (4) Biffer les mentions inutiles.
 (5) Voir verso.